

Télégramme

déposé à Usumbura le 13 janvier 1979.



T.F. N° 4.

168/J3/1/4

AFRIQUE

RU TELER via radio OMI et ORU

004.5 Re trois attends nouvelles instructions en réponse ma
lettre seize du douze ~~XXXX~~ janvier.

MARXISTI.

Zone protégée.

A handwritten signature in dark ink, appearing to be "Gle".

73/1/3

J'ai été
 ren ballement
 non sentent
 concesse
 celle pour
 à travers
 bon service
 les des titres
 Fonciers.
 le m en mail
 d'aller de
 nouvelles
 in trust
 pour

se posent:

Il serait entendu que seules les demandes
préparées reçues et portées sur la lettre et
la carte ^{partie} de la lettre 189-1944 due 18-6-28
seraient d'abord instruites et dans la zone

2: Les conditions à imposer sont-elles ^{celles} fixées par le Ministère (Lazaret, hôpital, école pour 50 élèves/

4: La formule du radio est trop rigide: "étant donné que le gt ne cédra (ni) concédera évidemment pas des terres à d'autres - - - - -"
 5: L'usage de la formule est trop rigide: "étant donné que le gt ne cédra (ni) concédera évidemment pas des terres à d'autres - - - - -"

à l'établissement des missions, des chapelles, etc.
d'usines ~~pour le trait~~ autres que celles traitant
des ~~produits~~ agricoles produits provenant de cultures
industrielles ~~ou de l'éclairage~~ et des terrains destinés
à des besoins d'intérêt public ou général ou considérés
comme tels par le ~~gouvernement~~ directeur du Ministère des Colonies
ou sur des terrains que la Société concessionnaire autoriserait
l'aliénation au profit de tiers et avec le consentement du
~~ministre~~ des Colonies

mine +
to be a go-
nowhere a
my new
path
mama

J'insiste sur ^{la} cette affaire. On objectera que le Département pourrait toujours, d'accord avec un de concessionnaire, modifier la convention si un cas de l'espèce surgissait. Il vaut mieux prévoir à mon sens et éviter toutes discussions.

5^e La Zone XII proposée pour la Texas comprendrait plusieurs milliers de hectares de terres libres

J'estime que les étendues ^{de terres libres} supérieures à 500 hectares devraient être exclues de la zone ^{de la} Texas. ^{Il faut} à pouvoir accorder des terres ^{supérieures à 500 hectares} avec des intentions de zones qui ne pourraient en obtenir de la zone même.

Cette proposition est d'autant plus pertinente que il y a des demandes antérieures à celles de la Texas pour des terrains situés dans sa zone, c-à-d dans une des zones dites de colonisation de l'est. et qui à l'exception du Bugesera il n'y a plus de zone dite de colonisation où on pourrait choisir des terres.

6^e Y-a-t-il lieu de donner suite aux demandes de zones, non ^{inscrites} ~~proposées~~ dans la lettre ¹⁹⁴⁴ 1091. Qui à mon avis et en arrêtant au 16-1-28 pour les demandes déposées ici ou au Département.

J'ai tout en conservant ~~plus ou moins~~ ^{autant que} possible l'ordre dans lesquelles les demandes ont été introduites ^{ou} ~~proposées~~ choisir d'abord ceux qui s'alignent le mieux au programme des

1^{re} de ligne qui est celui du Jt (Vaste & indicat des concessionnaires de zones d'influence ~~et~~ (devenues zones de protection d'un rayon de 15 km) dans les régions d'altitude élevées. Ce sont à peu près dans l'ordre: Interpne - Brofina - Jallay.

Meurice - Brock - Genaf - J. E. A. B. - Radelet. ^{et} ~~combleur~~ - ~~Delatue~~ ^{Delatue} ~~Radelet~~ ^{maubron} - ~~C. Dubois~~ ^{C. Dubois} African alk Corporation - Jacquet, ~~Delatue~~ ^{Delatue} ~~Chassant~~ - ~~Delatue~~ ^{Delatue} (demande formée introduite après le 14/11/28 et d'ailleurs associée avec Brock une zone suffirait pour ces 2 personnes) - Dumont de Chassant (a introduit sa demande le 18/11/28). ~~Ce qui~~ ^{pour sélection}

Cela ferait 32 zones, j'estime à 25 environ

non ne nous
inscrivent
les terres
disponibles
d'ici
ou par
un grand
suffit
non
d'ailleurs
originairement
n'ont
pas
été
proposées
à
mon
avis
et
en
arrêtant
au
16-1-28
pour
les
demandes
déposées
ici
ou
au
Département.
J'ai
tout
en
conservant
plus
ou
moins
autant
que
possible
l'ordre
dans
lequel
les
demandes
ont
été
introduites
ou
proposées
choisir
d'abord
ceux
qui
s'alignent
le
mieux
au
programme
des
1^{re}
de
ligne
qui
est
celui
du
Jt
(Vaste
&
indicat
des
concessionnaires
de
zones
d'influence
&
(devenues
zones
de
protection
d'un
rayon
de
15
km)
dans
les
régions
d'altitude
élevées.
Ce
sont
à
peu
près
dans
l'ordre:
Interpne
-
Brofina
-
Jallay.
Meurice
-
Brock
-
Genaf
-
J. E. A. B.
-
Radelet.
et
combleur
-
Delatue
maubron
-
C. Dubois
African
alk
Corporation
-
Jacquet
-
Delatue
Chassant
-
Delatue
(demande
formée
introduite
après
le
14/11/28
et
d'ailleurs
associée
avec
Brock
une
zone
suffirait
pour
ces
2
personnes)
-
Dumont
de
Chassant
(a
introduit
sa
demande
le
18/11/28).
Ce
qui
pour
sélection
Cela
ferait
32
zones
j'estime
à
25
environ

Le nombre qui peut être accordé.

H 7 a un organisme dénommé
Stella... dont le gr titulaire ^{aurait} le
dossier et qui aurait été demandeur
de terrain ou de zone. Je ne sais pas
de qui il s'agit et je n'ai ~~rien~~ pas
de dossier à ce nom

C T F

Stellens 24
1
28

Cette note a été remise à
M. le gr Fortaux qui l'a
retournée le 4/3/29.

demandes au Medpro de définir
le programme à imposer pour ^{que} la clause
relative aux loyers et assurances soit
consacrée comme respectée

4
5-29

4
Stellens

Note
Le gr titulaire
n'a dit rien
parce qu'il n'a
rien

Zone de protection
alléguée de l'élève

Note pour le 9^r

J'ai complété le projet
de lettre au M. C. Je crois
qu'il est tout à fait inopportun
de joindre toutes la documentation
qui ferait un vrai volume concer-
nant cette question.

~~Sur~~ Les annexes que le M. C.
ne possède pas encore et qui seront
jointes à la lettre forment déjà un
dossier conséquent dont l'examen
serait très ardue pour qui ne
possède pas parfaitement cette
question. De ailleurs, je suppose
que tout cela n'offrira plus
qu'un simple intérêt rétrospectif.

La Commission est composée de
pers intéressés à voir réduire la
charge ~~le~~ plus possible. Votre
circulaire et le tableau qui
reproduit les conditions du M. C.
et du 9^r lituaire sont complets,
la lettre de transmission reprend
encore tout ce qui peut être conservé
et supprimé. S'il faut copier
de toutes les dactyles n'auront pas
fini pour le courrier, il y a aussi
des cartes à joindre et le collationnement
et je suis sûr le retard moi-même

* *
Vous remarquerez que dans
le projet de lettre, après avoir exposé
la question des zones, j'ai parlé
assez longuement des contrats
d'occupation provisoire pour
cultures directes. Votre note
du 9/10/29 sera à modifier, peut-être

Il est souhaitable
que la lettre seule
suffisse pour donner
une idée exacte de
l'état de la question et
que les annexes ne
servent qu'à permettre
circulairement la con-
tente des divers points
en argumentation
dans la correspondance
pour motiver les conclu-
sions auxquelles celle-
ci doit logiquement con-
duire.

